

RÈGLEMENT PARTICULIER

1er Afterwork DM du BSLC du 27 octobre 2026

Juge-Arbitre : Yohann DERRIEN

*Gymnase du Parc, 659 avenue de Carlet 91380 Chilly-Mazarin

*Nombre de terrains : 5

*Adresse mail du tournoi : tournoi.cbt.bslc@gmail.com

*GEO : Océane UJHELYI – 06.52.20.60.91 ; Carole MEUNIER

- Art.1 – Le tournoi est déposé sous dossier le numéro 2601237.
- Art.2 – Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB (en particulier celui sur les forfaits des joueurs après tirage au sort) et du règlement ci-après. Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 15 points.
- Art.3 – Tournoi national ouvert aux minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans licenciés FFBAD ayant un classement compris entre R4 et NC.
- Art.4 – Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence.
- Art.5 – Le Juge-Arbitre de la compétition est Yohann DERRIEN. Ses décisions seront sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 02.
- Art.6 – Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le nombre maximum de participants est de 80.
- Art.7 – Réglementairement le tournoi est dit « nocturne », c'est pourquoi les joueurs s'engagent à être disponibles de 18h00 à 00h30. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.
- Art.8 – Le tournoi de mixte est organisé en TOP. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas ouvrir des tableaux ou des séries en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries, si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4 paires pour les tableaux de doubles. S'agissant d'un tournoi « par lots » où le nombre et le découpage des séries ne sont pas annoncées à l'avance, la notion de série s'entend ici comme un regroupement possible de joueurs ayant des CPPH/ou classements considérés proches par
- Art.9 – Dans la mesure du possible, la compétition se jouera uniquement en poule unique. Le Comité d'Organisation pour des confrontations équilibrées.
- Art.10 – Les inscriptions débuteront le vendredi 28 août à 12h00 et se clôtureront le dimanche 18 octobre 2026 à 23h59. Le classement et les CPPH seront pris en compte à la date du dimanche 18 octobre 2026.
- Art.11 – La date du tirage au sort est fixée au mardi 20 octobre 2026.
- Art.12 – Le montant des droits d'engagement est de 13 € (dont 2 € de participation fédérale pour chaque inscription).
- Art.13 – Les inscriptions et les paiements se feront exclusivement en ligne sur le site badnet.org ou via l'application Ebad. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone. Seules les inscriptions dûment payées à la clôture des inscriptions seront retenues. La date d'inscription retenue pour le mode standard sera celle du dernier joueur de la paire ayant payé.

- Art.14 – En cas de forfaits après le tirage au sort, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un document officiel justifiant l'incapacité (certificat médical, attestation employeur ou scolaire).
- Art.15 – Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix du nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation.
- Art.16 – Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- Art.17 – Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur en cas de « forfait » après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation, adressera dans les délais impartis les pièces justificatives et la fiche de renseignement à la ligue d'Ile de France de Badminton.
- Art.18 – Les volants officiels seront le VICTOR CHAMPION 5 et le VICTOR PLATIN 3000. Les volants sont à la charge des joueurs, à part égale. En cas de désaccord entre les joueurs, ceux-ci devront jouer avec le volant officiel du tournoi, en vente dans la salle.
- Art.19 – Les matchs seront en auto arbitrage. Cependant tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre, à tout moment du tournoi. S'il y a un litige, le Juge-Arbitre pourra désigner un compteur de points.
- Art.20 – Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée.
- Art.21 – Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge-Arbitre.
- Art.22 – Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art.23 – Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- Art.24 – Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art.25 – Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
- Art.26 – Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.
- Art.27 – Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le Juge-Arbitre, les arbitres, les coachs (aux emplacements prévus) et le personnel médical autorisé par le Juge-Arbitre.
- Art.28 – Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée.
- Art.29 – Les récompenses ne seront remises que lors des cérémonies protocolaires prévues (à la fin de la compétition) par les organisateurs aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.
- Art.30 – Toute participation implique l'adoption du présent règlement.